



Analysen eidgenössischer Urnengänge  
Analyses des votations fédérales  
Analisi delle votazioni federali

# Analyse des votations fédérales du 25 septembre 2005

Laura Kopp, Thomas Milic

Résultats des votations	Oui	Non
<b>Arrêté fédéral du 17 décembre 2004 relatif à l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres de l'UE et sur la révision des mesures d'accompagnement</b>	<b>1'457'807 56%</b>	<b>1'146'784 44%</b>

Participation 53.8%



RECHERCHE EN POLITIQUE,  
COMMUNICATION ET SOCIÉTÉ

Hirschengraben 5, 3011 Berne  
Téléphone 031 311 08 06, Téléfax 031 311 08 19  
e-mail: info@gfsberne.ch

Université de Zurich Institut de recherche en sciences politiques  
Seilergraben 53, 8001 Zurich  
Téléphone 01 634 38 41, Téléfax 01 634 49 25  
e-mail: milic@pwi.unizh.ch

## Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 chacune des votations fédérales et élections nationales sur la base d'enquêtes représentatives. Le bureau de l'Institut de recherche gfs.berne est responsable de la continuité des analyses. La responsabilité des commentaires de la présente incombe au Département de Science Politique de l'Université de Genève.

## Département de Science Politique de l'Université de Zurich

Responsable: Prof. Dr. Ulrich Klöti  
Analyses/commentaires: Laura Kopp, Thomas Milic

## gfs.berne, Recherche en politique, communication et société

Responsable du projet: Claude Longchamp  
Direction du projet: Lukas Golder  
Enquêtes téléphoniques,  
Responsable du terrain: Georges Ulrich  
Secrétariat: Silvia Ratelband-Pally  
Support CATI: Remo Valsangiacomo  
Evaluation informatique: Stephan Tschöpe

## Traduction

Sonja Gurtner

## Commandes

Il est possible de souscrire un abonnement VOX pour Fr. 78.– (étranger: Fr. 85.–) par année. Le prix du numéro est de Fr. 30.– (étranger: Fr. 35.–). La série complète des analyses (de 1977 à 2005) peut être obtenue au prix de Fr. 700.–. Veuillez adresser vos demandes de souscription ou vos commandes au secrétariat de l'Institut de recherche gfs.berne, case postale 6323, 3001 Berne.

## Références pour le présent numéro

Citations pour le présent numéro: Kopp Laura et Milic Thomas (2005): analyse des votations fédérales du 25 septembre 2005, gfs.berne et Université de Zurich. D'une manière générale: analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'Institut de recherche gfs.berne en collaboration avec les Instituts des sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, 1977 qq.

# Table des matières

<b>1. La situation de départ .....</b>	<b>5</b>
<b>2. Importance accordée à l'objet et formation de l'opinion .....</b>	<b>6</b>
2.1 L'importance de l'objet .....	6
2.2 La participation .....	6
2.3 La formation de l'opinion – Difficulté du choix, moment du choix et utilisation des médias .....	7
<b>3. La perception .....</b>	<b>10</b>
<b>4. Le profil du vote .....</b>	<b>11</b>
<b>5. Les motifs du choix .....</b>	<b>16</b>
<b>6. Arguments « pour » et « contre » .....</b>	<b>18</b>
<b>7. La discussion concernant le retrait de la demande d'adhésion à l'UE – image d'ambiance .....</b>	<b>23</b>
<b>8. La réaction concernant la question de l'adhésion à l'UE et le vote sur les objets de politique européenne.....</b>	<b>25</b>
<b>9. Données méthodologiques .....</b>	<b>27</b>
<b>10. Résultats principaux de l'analyse des votations du 25 septembre 2005 .....</b>	<b>29</b>



Tableau 1 : Résultats pour la Suisse et par canton, en pourcent des votant-es

<i>Cantons</i>	<i>Participation en %</i>	<i>Accord sur la libre circulation % de oui</i>
Suisse	53.8	56.0
Zurich	55.5	59.4
Berne	46.2	60.2
Lucerne	58.3	51.0
Uri	46.9	43.9
Schwyz	57.5	40.8
Obwald	53.5	45.7
Nidwald	55.9	46.2
Glaris	50.5	42.9
Zoug	60.1	55.4
Fribourg	53.3	59.1
Soleure	53.1	54.1
Bâle-ville	59.4	63.5
Bâle-campagne	53.7	59.7
Schaffhouse	68.7	51.1
Appenzell RH. E.	58.5	53.6
Appenzell RH. I.	51.0	43.6
St-Gall	53.2	52.2
Grisons	47.3	51.0
Argovie	54.6	50.9
Thurgovie	58.2	52.2
Tessin	50.4	36.1
Vaud	57.1	65.5
Valais	57.0	53.0
Neuchâtel	60.3	65.2
Genève	62.6	58.1
Jura	51.7	58.6

Source : <http://www.admin.ch>



# 1. La situation de départ

Le 25 septembre 2005, une fois de plus, les ayants-droit au vote avaient à décider des relations de la Suisse avec les Etats de l'Union européenne. Alors que trois mois auparavant, lors de la votation sur les accords bilatéraux d'association à l'Espace Schengen/Dublin, il était encore question des accords bilatéraux II, il s'agissait, lors de ce dimanche de votation du 25 septembre 2005, de se prononcer sur le point essentiel des accords bilatéraux I, à savoir la libre circulation des personnes. Il est vrai qu'en 2000, le souverain avait accepté cette dernière dans un paquet comportant six autres accords. Mais en raison du lancement d'un référendum, il devait à présent se prononcer sur son extension aux dix nouveaux membres de l'UE.

L'accord de libre circulation avec l'Union européenne règle la circulation des personnes entre ses Etats membres et la Suisse. Il prévoit, jusqu'en 2011, une augmentation graduelle et limitée des conditions auxquelles les ressortissants communautaires des neuf nouveaux Etats peuvent s'établir temporairement ou durablement en Suisse. Ces séjours sont toutefois liés à des conditions – préférence nationale et contrôle des salaires. En outre, l'accord contient une clause de sauvegarde qui pourra être invoquée en cas d'immigration excessive pour contingenter à nouveau les autorisations de séjour jusqu'en 2014. Par ailleurs, il est prévu que le Parlement décide en 2009 si l'accord sur la libre circulation doit être prolongé. En outre, les mesures d'accompagnement découlant des accords bilatéraux I contre le dumping salarial et social ont été renforcées dans le cadre de l'extension de la libre circulation des personnes.

Le projet était largement soutenu par les milieux politiques et économiques. Le Conseil fédéral et le parlement ainsi que trois des quatre partis gouvernementaux ont recommandé son acceptation tout comme les deux partenaires sociaux – employeurs et syndicats. En revanche, le projet a été combattu par les partis conservateurs de droite et par l'ASIN. Pour une fois, l'UDC était divisée en ce qui concerne l'un des points principaux de la politique européenne : son assemblée des délégués avait décidé de recommander le « non » à la libre circulation des personnes, tandis qu'un nombre considérable de ses représentants de parti, dont le Conseiller fédéral Blocher, ralliait les partisans de l'objet. Si l'appui à la gauche était large, il n'était toutefois pas illimité. Le PS, les Verts et les syndicats étaient favorables au « oui », alors que de petits groupes de gauche et une partie des syndicats y étaient opposés. Ils trouvaient que les mesures d'accompagnement n'étaient pas assez radicales. Des propos tenus par Benita Ferrero-Waldner, Commissaire aux relations extérieures au sein de Commission européenne, ont provoqué un certain émoi. Selon elle, l'entrée en vigueur des accords relatifs à l'espace Schengen/Dublin dépendait d'un « oui » à l'extension de la libre circulation des personnes. Pour les opposant-es, ces propos ont donné lieu à une campagne selon laquelle l'acceptation de la libre circulation reviendrait à céder aux tentatives de chantage de l'UE.

Les ayants-droit au vote ont accepté l'extension de la libre circulation des personnes par 56% de « oui ». De ce fait, le soutien à l'accord a été plus élevé que lors de la votation relative à Schengen/Dublin, toutefois moindre que lors de la votation de 2000, où une majorité de deux tiers avait accepté les accords bilatéraux I avec les quinze anciens Etats de l'Union européenne.

## 2. Importance accordée à l'objet et formation de l'opinion

### 2.1 L'importance de l'objet

Les sondés ont eu la possibilité d'indiquer, sur la base d'une échelle allant de 0 à 10, l'importance de l'objet pour eux-mêmes et pour la Suisse. L'objet s'est vu accorder des valeurs nettement au-dessus de la moyenne, tant pour l'importance nationale que personnelle. Avec 8.0, c'est essentiellement l'importance nationale qui dépassait notablement la moyenne des années 1993–2003. En particulier les personnes qui ont approuvé l'objet lui accordaient une importance élevée. On ne trouve aucune différence notable dans l'évaluation de l'importance entre les différentes régions linguistiques ou les diverses zones d'habitation.

Tableau 2.1 : Perception de l'importance des objets pour le pays et pour soi-même

Objet (pondéré)	Objet cité en % (uniquement votant-es)	Importance pour le pays <sup>1</sup>	Importance pour soi-même <sup>1</sup>
Extension de l'accord sur la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats de l'UE	95	8.0	6.5
<b>Moyenne 1993–2003</b>		<b>6.7</b>	<b>5.2</b>
<sup>1</sup> Les valeurs indiquent la moyenne arithmétique de l'évaluation par les ayants-droit au vote. Tous les sondé-es ont pu classer l'importance qu'ils/elles accordaient à l'objet sur une échelle allant de 0 à 10. 0 signifie « sans importance » et 10 « très grande importance ». Les valeurs sont pondérées. Pour la pondération, voir « Données méthodologiques ». © ISP / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 25 septembre 2005.			

L'arrêté fédéral a ainsi obtenu des valeurs semblables à celles des accords bilatéraux I (importance nationale 8.5, importance personnelle 6.6) et à celles de Schengen/Dublin (importance nationale 7.8, importance personnelle 6.6).<sup>1</sup>

### 2.2 La participation

Avec 53.8%, la participation se situait nettement au-dessus de la dernière décennie, mais un peu en dessous de celle du 5 juin 2005 (56.6%), lorsque le souverain suisse a dû se prononcer sur les accords de Schengen/Dublin. Si l'on établit une comparaison avec les huit dernières votations de politique étrangère,<sup>2</sup> la libre circulation des personnes occupe la moitié supérieure du classement en matière de participation. L'explication se trouve certainement dans l'importance personnelle excessivement élevée que les sondé-es lui accordèrent comparativement aux autres objets de politique étrangère : seuls Schen-

<sup>1</sup> cf. Engeli, Isabelle et Anke Tresch. Analyse de la votation du 5 juin 2005. VOX no 87, gfs/Université de Genève, p. 7, ainsi que Hirter, Hans et Wolf Linder. Analyse de la votation du 21 mai 2000. VOX no 70, gfs/Université Berne, p. 7.

<sup>2</sup> Il s'agit de l'accord de Schengen/Dublin (5 juin 2005), des initiatives « Oui à l'Europe » (4 mars 2001), « Négociations d'adhésion à l'UE : que le peuple décide ! » (28 septembre 1997), « pour l'adhésion de la Suisse à l'ONU » (3 mars 2002), des accords bilatéraux I (21 mai 2000) ainsi que des votations sur les casques bleus (12 juin 1996) et les modifications de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (armement et coopération en matière d'instruction (les deux, le 10 juin 2001).



Tableau 2.2 : Extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres – Participation et caractéristiques sociales

Caractéristiques/catégories (pondérées)	Libre circulation des personnes % participation (n)	Coefficient de corrélation V de Cramer
Total VOX (pondéré)	54 (1013)	
<i>Niveau de formation</i>		0.12**
Niveau supérieur	61 (436)	
Niveau moyen	52 (455)	
Niveau faible	44 (117)	
<i>Age</i>		0.21***
18–39 ans	42(395)	
40–64 ans	60 (415)	
Plus de 65 ans	68 (198)	
<i>Intérêt politique</i>		0.38***
Important	79 (229)	
Assez important	61 (430)	
Plutôt peu important	38 (218)	
Aucun intérêt	20 (121)	

<sup>a</sup> Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ». Les valeurs-pourcent entre parenthèses indiquent uniquement une tendance, le nombre de cas étant peu élevé. cf. « Données méthodologiques ».  
\*\*\* hautement significatif (p<0.001), \*\* = p<0.01, \* = p<0.05, n.s.= insignifiant  
© ISP / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 25 septembre 2005.

gen/Dublin et les accords bilatéraux de 2000 ont été classés comme « encore plus importants » par les sondé-es eux/elles-mêmes.

Les personnes fortement intégrées dans la vie publique comme dans la vie professionnelle sont représentées bien au-delà de la moyenne. Les indicateurs sont ici l'âge et la formation. Les deux ont eu une influence significative sur la participation. Il est vrai que cette dernière dépendait encore plus fortement des caractéristiques politiques : un intérêt politique faible et, conséquence souvent logique, une aptitude moindre à résoudre les problèmes (qui se retrouve dans les difficultés notables à prendre une décision) ont souvent conduit à l'abstention.

### 2.3 La formation de l'opinion – Difficulté du choix, moment du choix et utilisation des médias

Pour le souverain suisse, la libre circulation des personnes n'est pas un sujet inconnu, puisqu'il fait partie des accords bilatéraux I. Dans le cadre de la campagne de votation de l'époque, ce dossier avait été discuté de manière excessivement controversée.<sup>3</sup> La con-

<sup>3</sup> Cf. Hirter, Hans et Linder Wolf. Analyse de la votation du 21 mai 2000. VOX no 70, gfs/Université de Berne, p. 11.



naissance du thème a probablement conduit au fait que les ayants-droit au vote ont trouvé la prise de décision relativement facile. Ce n'est que lorsque le thème de l'objet ne leur est pas familier ou que les relations de cause à effet sont difficiles à déterminer qu'ils éprouvent des difficultés à prendre une décision. Ainsi 64% des participant-es au vote ont indiqué que la décision de voter pour ou contre cet objet leur a paru plutôt facile; en revanche, 32% ont exprimé leur difficulté quant au choix du vote. Les accords de Schengen/Dublin, par exemple, ont donné davantage de fil à retordre aux sondé-es.<sup>4</sup>

Le fait que les participant-es aient eu moins de peine à prendre leur décision tient aussi au moment du choix. 60% ont indiqué que leur décision était claire dès le début. Lors de la votation pour les bilatérales I, la valeur avait été identique : pour 60%, la décision avait également été prise dès le début. De ce fait, ces deux votations diffèrent nettement de celle de Schengen/Dublin. Seuls 46% s'étaient décidés dès le début pour ou contre l'objet.<sup>5</sup>

Tableau 2.3 : Difficulté lors de la formation de l'opinion et moment du choix (en %).  
Uniquement participant-es

<i>Difficulté à faire son choix (pondéré)</i>	<i>Plutôt facile</i>	<i>Ne sais pas, aucune réponse</i>	<i>Plutôt difficile</i>
Extension de l'accord sur la libre circulation des personnes	64	4	32
<i>Moment du choix</i>	<i>Clair dès le début</i>	<i>2 à 6 semaines avant la votation</i>	<i>1 semaine à 1 jour avant la votation</i>
Extension de l'accord sur la libre circulation des personnes	60	24	16

© ISP / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 25 septembre 2005.

Lors de la phase finale de la campagne de vote, les opposant-es à l'accord sur la libre circulation des personnes ont pu progresser quelque peu. C'est ce que démontre une comparaison entre le moment du choix et le vote : une majorité de personnes, qui avaient fait leur choix dès le début de la campagne, ont approuvé l'objet (56%). 24% se sont décidés au cours de la campagne, mais encore avant la dernière semaine ; ces personnes aussi ont approuvé majoritairement l'arrêté fédéral (61%). En revanche, une faible majorité des personnes qui ont forgé leur opinion juste avant la votation a rejeté cet objet (54%).

Un niveau de compétence faible, spécifique aux objets, a-t-il incité les votant-es à déposer plutôt un « non » dans l'urne ? Afin de répondre à cette question, nous avons élaboré un index composé des trois indicateurs suivants : « connaissance du titre de l'objet »,

<sup>4</sup> Lors de la votation concernant Schengen/Dublin, 56% ont répondu par « plutôt facile » (Engeli, Isabelle et Anke Tresch. Analyse de la votation du 5 juin 2005. VOX no 87, gfs/Université de Genève, p. 7).

<sup>5</sup> Cf. Engeli, Isabelle et Anke Tresch. Analyse de la votation du 5 juin 2005. VOX no 87, gfs/Université de Genève, p. 7.

« connaissance du contenu de l'objet » et « justification du choix au niveau du contenu ». Une majorité de votant-es (53%) a pu justifier son choix au niveau du contenu; elle a été en mesure d'indiquer le sujet de la votation ainsi que le contenu de l'objet. 36% ont tout de même satisfait à deux des trois objectifs nécessaires à l'obtention de la mention « compétence élevée ». Seuls 11% des votant-es étaient mal informé-es et ne savaient manifestement guère de quoi il s'agissait lors de cette votation. La compétence élevée manifestée en matière de résolution des problèmes est certainement due à la campagne intensive de votation d'une part et à la connaissance du thème d'autre part.

Mal informé, on a plutôt tendance à choisir le risque minime. Car lorsqu'on ne connaît pas la nouveauté, il est beaucoup plus sûr de conserver ce qui a été éprouvé. De manière inattendue, cela ne s'est pas vérifié pour la votation du 25 septembre. A une très faible majorité, les personnes à compétence élevée ont accepté l'accord (52%). Chez celles qui étaient suffisamment informées, cette part se monte à 59% et chez celles qui possédaient des connaissances très faibles sur cet objet, elle est même de plus de 60%. Donc, on votait « oui » avec d'autant plus de facilité que les connaissances étaient restreintes; il est vrai que les différences entre les différents groupes de compétence sont faibles.

Comme pour toutes les votations populaires, la presse a été, cette fois encore, l'une des sources d'information les plus importantes. 84% des votant-es ont indiqué qu'ils/elles se sont appuyé-es sur les contributions rédactionnelles pour se forger une opinion. Les émissions politiques de la télévision (78%) et les informations à la radio (64%) ont également fait partie des sources d'information appréciées. Suivent ensuite les lettres de lecteurs (57%), les affiches (54%) et les annonces (51%). S'il est vrai que, pour se forger une opinion, une majorité des participant-es (55%) s'est référée à la brochure du Conseil fédéral, comparativement à la votation sur Schengen/Dublin (63%) et à la moyenne des cinq dernières années (73%), l'utilisation de ce moyen d'information des autorités a diminué. Un peu moins que la moitié des sondé-es (48%) ont indiqué avoir utilisé le matériel de vote, à savoir les journaux des partis. Les résultats des sondages concernant les intentions de vote ont également été pris en compte par 46%. Comme toujours lors de votations, l'utilisation d'internet est restée faible (15%), mais toutefois nettement plus fréquente qu'au cours des années écoulées.



### 3. La perception

Le contenu de l'objet était connu d'une nette majorité des sondé-es ; cependant les réponses se référaient à divers aspects de l'objet de la votation. 36% (43% des participant-es au vote) ont cité l'extension de la libre circulation ou les accords bilatéraux. Un autre 25% a lié l'objet à des aspects tels que l'ouverture des frontières, la libre circulation ou encore l'immigration. Souvent les réponses faisaient également référence, de manière générale, à l'extension de l'UE vers l'Est (22%).

Au total, 30% des sondé-es ont établi un rapport concret avec le marché du travail : bien plus de la moitié de ces réponses (19% de tous/tes les sondé-es) se rapportait à l'autorisation de travail pour les étrangères et les étrangers. Ces aspects de l'arrêté fédéral relevés par les personnes sondées représentaient en fait les slogans de la campagne de votation, ce qui expliquerait pourquoi elles sont restées ancrées dans les mémoires. 17% des sondé-es (ou 9% des participant-es au vote) n'ont fait aucune référence au contenu et 4% (3% des participant-es) ont donné d'autres réponses ou des réponses fausses.

Tableau 3.1 : Extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres de l'UE – Perception des contenus

<i>Perception (pondérée)</i>	<i>Total % (n)</i>	<i>Mention en % des participant-es (n)</i>	<i>Mention en % des non-participant-es (n)</i>
Extension de la libre circulation des personnes aux neuf nouveaux membres/accords bilatéraux	36 (364)	43 (235)	28 (129)
Ouverture des frontières/libre circulation/immigration	25 (247)	27 (151)	21 (95)
Ouverture de l'UE vers l'Est	22 (227)	23 (125)	22 (102)
En rapport avec le marché du travail/le travail dont : permis de travail pour les étrangers/étrangères	30 (303)	35 (194)	23 (107)
	19 (197)	24 (130)	14 (66)
Référence générale à l'objet	4 (44)	4 (25)	4 (19)
Autres / réponses fausses	4 (39)	3 (16)	5 (22)
Ne sais pas / aucune réponse	17 (172)	9 (49)	26 (121)
<b>Total</b>	<b>137 (1395)</b>	<b>145 (794)</b>	<b>129 (595)</b>

Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dépasse 100. Exemple de lecture pour la colonne « Total »: au total 1013 sondé-es (100%) ont donné 1395 réponses (137%).

© ISP / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 25 septembre 2005.

La possibilité pour les Suisses et les Suissesses d'aller travailler dans les nouveaux Etats membres n'a guère été relevée. C'est pourquoi on est tenté de croire que l'intérêt pour une place de travail dans l'un des nouveaux Etats membres est plutôt faible.



## 4. Le profil du vote

L'analyse du profil de vote montre que les caractéristiques politiques et les préférences en matière de valeur ont joué un rôle plus important sur le comportement de vote que les variables sociales. Ainsi, par exemple, en ce qui concerne le sexe, l'âge ou la région linguistique des sondé-es, on n'a pu établir aucun lien significatif avec le choix individuel du vote. Sous cet aspect, la votation sur l'extension de la libre circulation des personnes se différencie de celles relatives à Schengen/Dublin et aux accords bilatéraux I.

S'agissant des régions linguistiques, les résultats montrent que la Suisse romande a également recueilli le plus fort taux d'acceptation pour l'objet du 25 septembre 2005. Le rejet le plus net provient du Tessin – tout comme pour d'autres objets de politique européenne. Il n'y a qu'un faible rapport entre le choix du vote et le lieu de résidence. Les habitant-es des villes petites et moyennes (56%) ainsi que ceux/celles des grands centres urbains (65%) ont accepté l'objet dans leur grande majorité. En revanche, le pourcentage de « oui » émanant des régions campagnardes se situait juste en dessous de 50% (46%).

D'autres caractéristiques personnelles telles que la formation et la position professionnelle ont une influence plus importante sur le choix du vote que le lieu de résidence. Les personnes au niveau de formation supérieur ont majoritairement approuvé l'objet, alors que la part de « oui » des personnes possédant une formation de niveau moyen et inférieur se situe en dessous de 50% (41%, respectivement 37%). En ce qui concerne la position professionnelle, on obtient l'image suivante : les personnes indépendantes ainsi que les cadres supérieurs et moyens ont majoritairement approuvé cet objet. Curieusement, les ouvriers/ouvrières qualifié-es ont rejeté l'objet plus nettement que les personnes non qualifiées (part de « oui » 37%, respectivement 44%). Cela pourrait s'expliquer par le fait qu'ils/elles considèrent les forces de travail potentiels des nouveaux Etats européens comme une menace plus forte.

Le sondage révèle en outre que la situation économique des sondé-es avait également une influence sur leur décision de vote. Ainsi, l'arrêté fédéral a été accepté par 63% de ceux/celles d'entre les sondé-es qui qualifiaient leur situation économique actuelle de bonne à très bonne. En revanche, la part de « oui » était en dessous de 50% (46%) chez les personnes qui ont classé leur situation économique dans la catégorie « moyenne ». Le taux d'acceptation n'était que de 32% chez les personnes dont la situation financière est mauvaise à très mauvaise. Une image identique apparaît lorsque l'on considère les résultats relatifs à la situation économique future. Les personnes qui ne se font aucun souci quant à leur situation économique actuelle ou qui sont même convaincues qu'elle ira en s'améliorant, ont majoritairement approuvé cet objet. En revanche, celles qui voient l'avenir avec inquiétude en ce qui concerne leur situation économique ont refusé l'arrêté fédéral (approbation 29%).

Les caractéristiques politiques ont nettement dominé la décision de vote. La sympathie pour un parti semble avoir été d'une importance particulière dans ce domaine. L'approbation la plus nette émane des rangs des sympathisant-es du PS : 89% ont indiqué avoir

Tableau 4.1 : Extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres de l'UE – Comportement de vote d'après les caractéristiques sociales

<i>Caractéristiques/catégories (pondérées)</i>	<i>Libre circulation % de oui (n)</i>	<i>Coefficient de corrélation V de Cramer</i>
Total VOX (pondéré)	56 (522)	
<i>Formation</i>		0.32***
De haut niveau	72 (253)	
De niveau moyen	41 (222)	
De niveau inférieur	(37) (46)	
<i>Position professionnelle</i>		0.27***
Agriculteur/trice	(33)(12)	
Enseignement supérieur / profession libérale	(70) (10)	
Indépendant/e	60 (68)	
Cadre supérieur-e	(69) (29)	
Cadre moyen-ne	67 (170)	
Ouvrier/ouvrière spécialisé-e	37 (118)	
Ouvrier/ouvrière non qualifié-e	44 (52)	
<i>Evaluation de la situation économique actuelle</i>		0.20***
Bonne à très bonne	63 (348)	
Moyenne	46 (133)	
Mauvaise à très mauvaise	(32) (35)	
<i>Evaluation de la situation économique future</i>		0.19***
Meilleure	66 (71)	
Identique	58 (375)	
Moins bonne	(29) (48)	
<i>Lieu de résidence</i>		0.16**
Campagne	46 (166)	
Ville petite et moyenne	56 (183)	
Grande ville	65 (173)	

\* Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».  
 Les chiffres entre parenthèses doivent être interprétés uniquement comme une tendance, en raison du faible nombre de cas.  
 Cf. Données méthodologiques.  
 \*\*\* hautement significatif (p<0.001), \*\* = p<0.01, \* = p<0.05, n.s.= insignifiant  
 © ISP / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 25 septembre 2005.



accepté l'objet. Les sympathisant-es du PDC (81%) et du PRD (74%) se sont également exprimé-es avec une nette majorité en faveur de l'extension de la libre circulation des personnes. Les personnes n'ayant aucune affinité avec un parti ont approuvé l'objet moins clairement : exactement la moitié d'entre elles a indiqué avoir voté « oui ». Les partisans de l'UDC ont opposé une nette fin de non-recevoir à cet objet. Seuls 13% des sondé-es qui se sont déclaré-es sympathisant-es de l'UDC ont approuvé l'arrêté fédéral. Lors de la dernière votation concernant l'Europe, seul Schengen/Dublin a été rejeté plus nettement (8% de « oui ») ; la part de « oui » des partisans de l'UDC s'élevait à 24% pour les accords bilatéraux I. La proximité, déjà visible lors des votations sur Schengen/Dublin et les bilatérales I, entre les partisans des partis du centre (PDC et PDR) et ceux du PS sur les questions de politique européenne se trouve ici également confirmée. Le fait que, autrement que pour Schengen/Dublin, certaines personnalités politiques éminentes issues des rangs du PDC se soient prononcées en faveur de l'approbation de l'objet actuel, n'a apparemment eu qu'une influence limitée sur le comportement de vote de leur base. Car l'approbation de l'électorat du PDC n'est que de 5 points pour cent plus élevée que lors de la votation sur Schengen/Dublin.

On remarque aussi une polarisation dans le classement individuel sur l'axe gauche-droite. Les personnes se situant à « l'extrême gauche » et à « gauche » ont approuvé l'objet avec une forte majorité (93%, respectivement 85%). En revanche, chez les personnes se situant à « droite » ou à « l'extrême droite », l'arrêté fédéral a majoritairement été rejeté (38% de « oui », respectivement 24%). Etant donné que le référendum a été soutenu tant par des représentants de droite que de gauche (syndicats), ce résultat, avant tout l'importante approbation des personnes se situant à l'extrême gauche, pourrait paraître surprenant. On remarque pourtant que les personnes se situant à gauche et à l'extrême gauche ne font majoritairement plus partie des travailleurs, la clientèle classique de la gauche. Une analyse de l'orientation politique des syndicalistes actifs et passifs montre qu'une majorité d'entre eux/elles se classe au milieu (36%), resp. à droite (32%) du spectre politique et que seule une minorité se dit elle-même de « gauche » (32%)!<sup>6</sup> Il en va de même en ce qui concerne les relations entre l'orientation politique et la position professionnelle. Les travailleurs et travailleuses qualifié-es, tout comme les non qualifiées – pour autant qu'ils/elles soient à même de se classer sur l'axe gauche-droite – se voient uniquement dans la minorité à gauche du centre. Ils ne se qualifient pourtant pas majoritairement de droite – une majorité relative se voit implantée juste au centre de l'échiquier politique.

Tout comme pour les votations concernant les bilatérales I et Schengen/Dublin, la confiance envers le gouvernement a influencé le choix de vote. Chez les personnes qui font confiance au gouvernement, 83% ont voté « oui » ; cette part s'élève à 34% chez celles qui ne lui font pas confiance et à 60% chez celles qui sont indécises à ce sujet. Même dans un modèle multivariable, qui tient en plus compte des variables politiques essentielles telles que la sympathie pour un parti ou le classement gauche-droite, la confiance envers

<sup>6</sup> La totalité fait référence aux membres actifs et passifs d'un syndicat d'accord de se classer sur l'axe gauche-droite (n=87). Ceux qui n'étaient pas en mesure d'indiquer leur position gauche-droite ne sont pas compris dans cette analyse.



Tableau 4.2 : Extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres de l'UE – Comportement de vote d'après les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories (pondérées)	Libre circulation % de oui (n)	Coefficient de corrélation V de Cramer
Total VOX (pondéré)	56 (522)	
Sympathie pour un parti		0.54***
PS	89 (87)	
PDC	81 (32)	
PRD	74 (58)	
UDC	13 (106)	
Aucune affinité avec un parti	50 (155)	
Position sur l'axe gauche-droite		0.45***
Extrême gauche	(93) (42)	
Gauche	85 (110)	
Centre	54 (164)	
Droite	38 (97)	
Extrême droite	24 (55)	
Confiance envers le gouvernement		0.44***
Confiance	83 (181)	
Méfiance	34 (244)	
Ne sais pas / aucune réponse	60 (97)	
Adhésion à l'UE		0.58***
Adhérer à l'UE	90 (149)	
Conceptions mitigées	65 (86)	
Ne pas adhérer	32 (257)	
Suisse ouverte / repliée sur elle-même		0.54***
Ouverte	79 (299)	
Conceptions mitigées	30 (175)	
Repliée sur elle-même	9 (34)	
Mêmes chances pour la population étrangère		0.43***
Mêmes chances	78 (188)	
Conceptions mitigées	41 (117)	
Préférence nationale	31 (204)	

<sup>a</sup> Pour l'interprétation des variables statistiques, cf. « Données méthodologiques ».  
 Les chiffres entre parenthèses doivent être interprétés uniquement comme une tendance, en raison du faible nombre de cas.  
 Cf. Données méthodologiques.  
 \*\*\*hautelement significatif (p<0.001), \*\* = p<0.01, \* = p<0.05, n.s.= insignifiant  
 © ISP / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 25 septembre 2005.

le gouvernement reste significative. De prime abord, cela paraît un peu surprenant, puisque, dans un passé récent, la méfiance envers le gouvernement était surtout le fait de l'électorat des partis conservateurs de droite. Lors d'une évaluation simultanée de l'influence des indicateurs politiques et de la confiance envers le gouvernement, cette dernière a souvent été supprimée de l'analyse multivariable. Pourtant ce ne fut pas le cas pour l'objet actuel. Cela est dû, entre autres, au fait qu'à présent, l'électorat du centre-gauche est également devenu méfiant envers le gouvernement. Avec pour conséquence qu'entre temps une *majorité relative de tous les sondés* a perdu confiance dans le gouvernement.

S'agissant des valeurs de référence, on constate de nettes divergences entre le camp des partisans et celui des adversaires. La différence est bien visible quant à la position sur l'adhésion de la Suisse à l'UE. 90% des personnes qui se sont exprimées en faveur de l'adhésion à l'UE approuvent également l'extension de la libre circulation des personnes. L'objet a également été nettement approuvé par les personnes qui ont des conceptions mitigées à ce propos (65%). Ce résultat indique clairement que le « oui » à l'extension de la libre circulation ne dépend pas d'une acceptation de l'adhésion à l'UE. Le fait que (tout de même) un tiers des personnes opposées à l'adhésion à l'UE se soient exprimés en faveur de l'objet montre en outre que d'autres facteurs ont dû être déterminants pour le choix de vote. Un constat identique résulte de l'étude des valeurs concernant l'égalité des chances entre les étrangers / étrangères et les Suisses / Suissesses. Une grande majorité des personnes qui s'engagent pour une égalité des droits de la population étrangère, approuvait l'objet (78%). Parmi les personnes qui souhaitent favoriser les Suisses et Suissesses, la part de « oui » s'élevait à 31%. Les personnes qui ont des sentiments mitigés ont accepté l'objet à raison de 41%. Une séparation plus nette a lieu entre les partisans du « oui » et ceux du « non » dès lors que l'on considère les positions concernant l'ouverture et la modernité de la Suisse : le taux d'approbation des personnes qui souhaitent une Suisse ouverte est de 78%. Celles qui soutiennent plutôt une Suisse repliée sur elle-même n'ont guère accepté cet objet (9%). Ce constat correspond au résultat concernant le comportement de vote lors des bilatérales I et Schengen/Dublin.<sup>7</sup>

<sup>7</sup> Cf. chapitre 8. Cf. Hirter, Hans et Wolf Linder. Analyse de la votation du 21 mai 2005. VOX no 70, gfs/Université de Berne, p. 17, et Engeli, Isabelle et Anke Tresch. Analyse de la votation du 5 juin 2005. VOX no 87, gfs/Université de Genève p. 12.



## 5. Les motifs du choix

L'analyse des **motifs** pour le « oui » montre que l'approbation de la libre circulation des personnes n'a pas soulevé partout la même euphorie : elle a été sans réserve pour les partisans de l'ouverture, puisqu'ils acceptent par principe l'ouverture de la Suisse en politique étrangère et refusent de manière véhémement qu'elle fasse cavalier seul.<sup>8</sup> Dans notre échantillonnage, un tiers (29%; premières mentions) de toutes les personnes qui ont voté « oui » a justifié son choix en se déclarant favorable à l'intégration. A côté de ce « oui » vigoureux et pro-européen, nous avons pourtant enregistré un « oui » relativement sobre chez le votant-es qui ont approuvé la libre circulation des personnes pour ses avantages économiques. 13% des premières mentions concernent les motifs économiques. L'aspect pragmatique l'a emporté chez ceux/celles qui ont voté « oui » pour ne pas mettre en danger la voie des bilatérales. Ils/elles n'étaient apparemment pas convaincu-es du contenu de l'objet, mais ne voulaient en aucun cas prendre le risque d'un arrêt des négociations bilatérales.<sup>9</sup> Peu enthousiastes ont été les « oui » d'un sixième des votant-es : ils ont indiqué qu'il fallait approuver, qu'il n'y avait pas d'autre choix – on en ignore la raison – ou « qu'ils » étaient de toute manière déjà ici. Ce n'est certainement pas ainsi que l'on s'imagine une déclaration d'amour à l'Europe et l'on est en droit de penser que certains d'entre eux auraient voté « non » dans d'autres circonstances. Il est pourtant impossible de déterminer leur nombre. Cela tient essentiellement au fait que les réponses appartenant à cette catégorie de motifs ne peuvent pas toujours être interprétées de manière sûre. Par exemple, la réponse « il fallait voter oui » peut indiquer qu'on a pris une décision pragmatique consécutive à certaines contraintes, mais aussi qu'on a obéi à un impératif d'ordre moral. Il est en outre possible qu'un tel « oui » exprime la continuation logique d'un compromis – la voie bilatérale en tant que compromis entre l'adhésion à l'UE et la marginalisation – qui ne soulève sans doute pas l'enthousiasme, mais qu'on soutient fermement (« il faut »), même si l'on tient compte de possibles désavantages économiques ou autres. Les raisons indiquées ne permettent que très difficilement d'évaluer le nombre de personnes qui, dans leur perception subjective, se sont senties « contraintes » à déposer un « oui » dans l'urne.<sup>10</sup> 9% ont avoué ne plus savoir pourquoi ils ont voté « oui » ou ont refusé de répondre.

Du côté des **adversaires**, les motifs dominants étaient d'ordre économique. Seuls 30% partageaient le point de vue que la liberté de circulation des personnes entraînerait le chômage. Un autre 9% craignait que les salaires ne baissent. En outre, la crainte d'une emprise étrangère a souvent été exprimée. Un cinquième (19%) a indiqué que la « bar-

<sup>8</sup> Ce qui ne signifie toutefois pas qu'ils approuvent forcément aussi une adhésion à l'UE. S'il est vrai que, dans le groupe de ceux qui ont justifié leur choix par une attitude favorable à l'ouverture, le nombre des partisans convaincus de l'UE (valeur 1) est plus élevé que dans les autres groupes de motifs, il se situe cependant en dessous de 50% (38%).

<sup>9</sup> Que ces votant-es n'aient pas approuvé l'objet par conviction intime ressort notamment de leurs réactions à l'argument selon lequel l'UE chercherait à faire chanter la Suisse en liant Schengen/Dublin à l'objet actuel. Ce contre-argument a été approuvé par un pourcentage nettement au-dessus de la moyenne (39%, moyenne des « oui » : 25%). On peut donc en déduire que ce groupe ne voulait en aucun cas mettre les accords bilatéraux en danger et a donc logiquement voté « oui », malgré certaines réserves.

<sup>10</sup> Une comparaison avec la réaction à l'argument selon lequel l'UE chercherait à faire chanter la Suisse en faisant la confusion entre Schengen/Dublin et la libre circulation des personnes montre que, dans sa majorité, ledit groupe ne se voyait pas comme la victime d'un chantage. Ce qui indique que la manière de lire un « oui » forcé ne s'applique de loin pas à tous ceux/celles qui ont indiqué des « contraintes externes ou internes » comme motif de leur vote.



Tableau 5.1 : Libre circulation des personnes – Motifs des votant-es (plusieurs réponses possibles)

Motifs du choix exprimés spontanément (pondéré)	Premières mentions en % (n)	Mentions totales en % (n) <sup>a</sup>
<b>Personnes ayant voté « OUI »</b>		
<i>Ouverture vers l'extérieur</i>	29 (85)	50 (146)
<i>Motifs économiques</i>	13 (37)	37 (106)
<i>Approbation de la voie bilatérale</i>	7 (21)	19 (55)
<i>Egalité de traitement pour tous les Etats de l'UE</i>	3 (9)	7 (22)
<i>Motifs sans rapport avec le contenu</i>	48 (139)	87 (254)
<i>Déclarations positives d'ordre général</i>	23 (66)	29 (83)
<i>Contraintes (on est obligé, etc.)</i>	15 (44)	33 (95)
<i>Recommandations</i>	2 (5)	4 (12)
<i>Ne sais pas / aucune réponse</i>	9 (25)	9 (25)
<b>Total</b>	<b>100 (291)</b>	<b>200 (583)</b>
<b>Personnes ayant voté « NON »</b>		
<i>Motifs économiques</i>	40 (92)	94 (217)
<i>dont : mise en danger de la sécurité des places de travail</i>	30 (69)	64 (148)
<i>dont : dumping salarial</i>	9 (21)	26 (61)
<i>Politique isolationniste / crainte de l'emprise étrangère</i>	21 (49)	45 (105)
<i>dont : trop / assez d'étrangers</i>	19 (43)	30 (68)
<i>Crainte des abus</i>	5 (12)	15 (35)
<i>Motifs sans rapport avec le contenu</i>	33 (77)	64 (150)
<i>dont : crainte, sans rapport avec des aspects spécifiques</i>	9 (20)	12 (29)
<i>dont : ne sais pas / aucune réponse</i>	6 (14)	6 (14)
<b>Total</b>	<b>100 (230)</b>	<b>218 (507)</b>

<sup>a</sup> Plusieurs réponses étant possibles, le total des pour cent dépasse 100.  
 © ISP / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 25 septembre 2005.

que était pleine ». A côté des motifs indiqués, la crainte d'un prétendu « pillage des oeuvres sociales » ne représentait qu'un motif de choix secondaire. Un nombre considérable de personnes ayant voté « non » (33%) n'a pas pu indiquer explicitement un motif pour son rejet. Ce qui ne veut toutefois pas dire forcément qu'elles ont dit « non » sans raison. De toute évidence, certaines d'entre elles étaient déconcertées par cette constellation conflictuelle inhabituelle dans une votation de politique européenne. En effet, elles n'ont indiqué aucun motif pour leur choix, mais ont exprimé leur méfiance par rapport à la politique en général et envers la politique d'information en particulier. La majorité de ces

personnes (62%) était indépendante d'un parti ou alors indiquait avoir des affinités avec l'UDC. Il est possible que l'image inhabituelle qu'a transmise l'UDC lors de cette votation les a insécurisées. Une angoisse diffuse – sans pouvoir exactement en déterminer la cause – a cependant incité d'autres personnes à voter « non ».

En rapport avec les votations de politique européenne, l'analyse des motifs confirme ce que nous savons déjà par d'autres sondages : il existe un noyau dur de partisans à l'adhésion à l'UE, qui souhaite que la Suisse adhère à l'UE et qui n'ont pas besoin d'être convaincus quant à des étapes d'ouverture plus modestes. Parallèlement, on trouve les défenseurs de la voie bilatérale, très sceptiques par rapport à l'adhésion à l'UE, mais qui excluent toutefois de faire cavalier seul ; puis il y a ceux/celles qui s'opposent catégoriquement à toute ouverture vers l'extérieur, parce qu'ils/elles y voient une menace pour la Suisse traditionnelle. Un autre groupe fait dépendre son approbation de facteurs principalement économiques. C'est ce groupe qu'il s'agit de convaincre – selon l'opinion défendue – qu'un « oui » est utile ou au contraire nuisible à l'économie suisse. Et c'est leur vote qui est souvent déterminant.

## 6. Arguments « pour » et « contre »

Les réponses aux *arguments « pour »* expliquent pourquoi les partisans ont réussi un peu mieux que les adversaires à relier leur recommandation de vote aux conséquences économiques. En effet, une majorité écrasante (92%) des personnes qui ont voté « oui » et tout de même un tiers des opposant-es (35%) ont approuvé l'argument selon lequel l'extension de la libre circulation des personnes est importante pour l'économie suisse, parce qu'elle lui donnera accès à de nouveaux marchés à l'Est. L'assentiment des opposant-es au second argument économique a même encore été plus fort : 47% se sont déclarés d'accord avec la déclaration selon laquelle certaines branches de l'économie suisse dépendent des forces de travail des nouveaux Etats de l'UE. Il est vrai que cela n'a pas motivé les tenants du « non » à déposer un « oui » dans l'urne, d'une part parce qu'ils ne se sentaient pas partie prenante de ces branches ou parce qu'ils pensaient qu'une ouverture supplémentaire du marché du travail était inutile. A ce propos, la réaction aux deux arguments économiques de ceux/celles qui qualifient leur situation actuelle de mauvaise ou qui décrivent leur situation future comme mauvaise est hautement révélatrice : une majorité<sup>11</sup> d'entre eux/elles pensent que la libre circulation des personnes aidera l'économie suisse, et pourtant leur comportement de vote – en grande majorité un non – laisse à penser qu'ils ne se comptent pas au nombre des bénéficiaires de cet essor économique partiel.

Il est vrai que l'argument selon lequel les Suisses et Suissesses auraient davantage de possibilités de travailler à l'étranger grâce à la libre circulation a trouvé un accueil favor-

<sup>11</sup> Il est vrai que le premier argument « pour » a été approuvé non par une majorité absolue, mais relative, des personnes qui qualifient leur avenir économique de mauvais.



able tant chez les partisans (87%) que chez les adversaires (46%). Cependant l'analyse des motifs et la question concernant la perception du contenu ont montré que *cette direction* de déplacement des personnes ne représentait nullement un thème motivant. Cela est certainement dû au fait que seule une minorité souhaite travailler une fois ou l'autre dans un pays d'Europe de l'Est ou qu'elle ne peut s'imaginer le faire dans un avenir proche.

Quant à savoir si un rejet de l'extension de la libre circulation des personnes mettait en danger la voie bilatérale, ce sont avant tout les opposant-es qui n'en étaient pas vraiment certains. 16% d'entre eux/elles se sont abstenus-es de répondre concrètement à cette question. Le désarroi suscité même chez les parlementaires et les conseillères/conseillers fédéraux par les déclarations de Ferrero-Waldner concernant la relation entre Schengen/Dublin et la libre circulation des personnes, se retrouve également dans la part relativement élevée de réponses « ne sais pas » des sondés-es. L'insécurité quant à l'effet des mesures d'accompagnement était encore plus importante. L'argument essentiellement utilisé par les partisans, selon lequel les mesures d'accompagnement empêcheraient le dumping salarial, n'a guère convaincu qu'une minorité. Presque un cinquième de tous/toutes les votant-es (18%) ne savait pas vraiment si ces mesures suffiraient à empêcher une dégradation des salaires et 41% étaient même certains qu'il ne serait pas possible de stopper la pression sur les salaires. Cet argument a-t-il au moins convaincu les personnes auxquelles il s'adressait en premier lieu – à savoir les électeurs et électrices de gauche ? Oui, pour les personnes qui se classent elles-mêmes à gauche. Non, en revanche, pour celles qui sont communément considérées comme la clientèle classique de la gauche, à savoir les membres des syndicats et les ouvriers/ouvrières qualifié-es et non qualifié-es. Il s'agissait de les persuader grâce à cet argument, mais une majorité d'entre eux/elles ne s'est pas laissé convaincre.<sup>12</sup>

L'*argument « contre »* complémentaire, selon lequel les forces de travail de l'est feront pression sur les salaires et concurrenceront les travailleurs et travailleuses suisses, a donc reçu un assentiment puissant. Une majorité de tous les votant-es s'est déclarée d'accord avec cet argument. La part de réponses « ne sais pas », nettement plus basse pour cet argument, en contradiction direct avec l'argument « pour » cité en dernier, en dit long. Elle s'élève juste à 5% (votant-es « oui ») et 3% (votant-es « non »). Le fait que l'objet ait malgré tout été approuvé montre toutefois que de nombreuses personnes ne se sentaient pas concernées par la pression prévue sur les salaires ou étaient convaincues que les avantages économiques seraient plus importants que les désavantages. Une majorité de participant-es n'a approuvé qu'un seul autre argument « contre », à savoir celui qui pronostiquait une plus forte charge des œuvres sociales en cas d'acceptation de la libre circulation des personnes. Cependant le résultat de l'analyse des motifs indique qu'il ne s'agissait là que d'un motif secondaire.

<sup>12</sup> Seuls 29% des ouvriers qualifiés (19% de réponses « ne sais pas ») et 42% des ouvriers non qualifiés (23% de réponses « ne sais pas ») ont approuvé cet argument. 47% des syndicalistes actifs (n=34), 38% des membres passifs (n=47) et 40% des personnes qui pourraient s'imaginer une adhésion (n=82), ont été d'accord avec cet argument. Ces parts se situent en partie au-dessus de la moyenne de tous les votant-es, mais ne dépassent jamais 50%.

Tableau 6.1 : Libre circulation des personnes – Succès des arguments « pour » auprès des votant-es en pour cent

		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas, sans réponse	Cohésion
<b>Arguments « pour »</b>					
« L'extension de la libre circulation est importante pour l'économie suisse, parce qu'elle aura ainsi un meilleur accès aux nouveaux marchés de l'Est. »	Total	67	27	6	77
	Oui	92	5	3	
	Non	35	55	10	
« Différentes branches de l'économie suisse (par ex. l'agriculture, le tourisme) dépendent du recrutement de forces de travail dans les Etats d'Europe de l'Est et d'Europe centrale. »	Total	64	30	6	67
	Oui	77	18	5	
	Non	47	46	7	
« Grâce à l'extension de la libre circulation, les Suisses auront davantage de possibilités de travailler à l'étranger. »	Total	69	27	4	71
	Oui	87	10	3	
	Non	46	48	6	
« Sans extension de la libre circulation, l'ensemble de la voie bilatérale est mise en danger. »	Total	52	37	11	76
	Oui	70	22	8	
	Non	28	56	16	
« Les mesures d'accompagnement de l'extension de la libre circulation des personnes suffisent à empêcher le dumping salarial. »	Total	42	41	18	80
	Oui	60	23	18	
	Non	19	63	19	
Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 67% de tous/tes les votant-es ont approuvé le premier argument, 27% l'ont rejeté et 6% n'ont pas pu se décider ou n'ont pas répondu. n = total des réponses des votant-es = 521 (pondéré). * il y a cohésion de comportement lorsqu'un grand nombre de personnes qui se déclarent d'accord avec un argument « pour » (resp. « contre ») votent alors effectivement « oui » (resp. « non »). © ISP / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 25 septembre 2005.					

Le *contre argument* le plus percutant était le suivant : « l'extension de la libre circulation des personnes entraînera une forte augmentation de l'immigration. » Plus de 80% des personnes ayant voté « non » partageait cette opinion et 83 de ceux/celles qui étaient d'accord avec cet argument ont donc aussi voté « non ». Par conséquent, la peur de l'emprise étrangère est l'élément qui a séparé le plus nettement partisans et adversaires de l'objet. Il s'agit dès lors de savoir si cette peur est justifiée par des motifs économiques, c'est-à-dire si une immigration d'étrangers et d'étrangères apparaît menaçante parce qu'elle pourrait vous coûter votre propre place de travail ou parce que – dans l'optique des personnes concernées – elle mettrait en danger les traditions et la culture de la Suisse. Il est certain que les deux choses vont souvent de pair. En revanche, une analyse multivariable des raisons de ce contre argument montre que l'attitude fondamentale envers les étrangers et l'attachement aux traditions permettent d'expliquer le comportement de



vote beaucoup mieux que les variables économiques. Il est dès lors possible que ces positions trouvent leurs racines dans la situation économique personnelle des votantes, mais le résultat obtenu confirme les résultats de l'analyse des motifs, selon lesquels le rejet de la libre circulation des personnes n'a pas uniquement été dicté par des réflexions économiques, mais en partie aussi par des motifs xénophobes.

Le reproche des opposant-es selon lequel l'UE essaye d'exercer un chantage sur la Suisse en liant Schengen/Dublin à la libre circulation des personnes, a été discuté de manière controversée en particulier juste après l'acceptation de l'accord Schengen/Dublin. Quelle a été la réaction du souverain ? Un peu moins de la moitié des votant-es (45%) n'ont accordé aucune foi à cette déclaration, qui n'a eu aucune influence sur leur choix. 44% partageaient toutefois cet avis. Il était cependant possible de réagir de différentes manières. On pouvait d'une part rester indifférent à ce que soi-disant l'UE voulait ou ne voulait pas, et simplement prendre la décision que l'on considère comme la bonne. D'autre part, on pouvait croire à ce chantage et voter « oui », afin de sauver Schengen/Dublin, ou voter « non », indépendamment du fait que l'on considérerait la libre circulation des personnes comme judicieuse ou non, afin d'opposer une claire fin de non-recevoir à cet essai de chantage supposé. Si l'on compare à présent le profil du comportement de vote des deux votations, il n'existe guère de raisons d'admettre qu'un grand nombre de votant-es se soient sentis obligé-es de déposer un « oui » dans l'urne. Car les profils se ressemblent énormément. En outre, 40% (!) de ceux/celles qui ont nettement approuvé cet argument du chantage (réponse « tout à fait d'accord »), émanent du camp de l'UDC. Et ces derniers n'entrent absolument pas en ligne de compte en tant qu'objet de chantage, puisqu'ils ont déjà explicitement dit « non » à Schengen. Nous considérons également comme peu vraisemblable que l'on ait voté « non » pour prouver sa résistance à l'UE, car ces motifs ont été cités très rarement.

Le dernier *contre-argument* selon lequel l'extension de la libre circulation des personnes entraînerait davantage de travail au noir n'a trouvé que peu d'écho. Seul-es 37% des votant-es partageaient cet avis ; aucun autre contre-argument n'a trouvé aussi peu de partisans.

Du fait que le débat politique concernant les *accords bilatéraux I* (2000) a été mené parfois avec les mêmes arguments<sup>13</sup> qu'aujourd'hui, il est possible d'établir une comparaison entre les deux votations concernant la coupe longitudinale des réponses relatives à quatre déclarations. Cette comparaison nous révèle si des arguments – et le cas échéant, lesquels – ont gagné ou perdu en force de persuasion.

Peu de choses ont changé concernant le point de vue que l'économie suisse profiterait d'un « oui » sorti des urnes. Si en 2000, 70% des votant-es se déclaraient d'accord avec cette idée, ils étaient 67% cette année. Il est vrai que la libre circulation n'était que l'un

<sup>13</sup> Le contenu des déclarations n'est pas identique, mais il vont dans la même direction au niveau du contenu. Les arguments utilisés dans VOX 70 étaient les suivants : « l'économie suisse a besoin des accords bilatéraux », « les mesures d'accompagnement des accords bilatéraux suffisent à empêcher le dumping salarial », « les accords bilatéraux entraîneront une augmentation de la concurrence sur le marché du travail » et « les accords bilatéraux ont pour conséquence une forte augmentation de l'immigration ».

des sept domaines réglés par les accords avec l'UE en 2000. En conséquence, les avantages économiques espérés à l'époque n'étaient pas uniquement liés à la libre circulation, mais résultaient de *l'acceptation du paquet dans son ensemble*. Pourtant les faibles différences entre les réponses concernant « l'argument économique » montrent qu'à l'époque tout comme aujourd'hui, une majorité des votant-es s'attendaient à ce qu'un « oui » entraîne des avantages économiques pour la Suisse. En ce qui concerne l'incertitude quant à la question de savoir si les mesures d'accompagnement pourraient effectivement empêcher le dumping salarial, peu de choses ont changé entre 2000 et 2005. A l'époque déjà, plus d'un quart des sondé-es (28%) ignoraient si les mesures d'accompagnement suffiraient et un autre petit tiers (30%) était même convaincu qu'elles n'empêcheraient pas la concurrence prévue. Ce doute n'a pas disparu : comme avant, seule une minorité est convaincue de la fonction protectrice des mesures d'accompagnement. En revanche, les partisans ont mieux réussi qu'il y a cinq ans à éliminer la crainte de la concurrence étrangère – et ce dans des conditions plus difficiles!<sup>14</sup> Car cette année, seule une faible minorité (54%) s'est déclarée d'accord avec l'argument selon lequel un « oui » déposé dans l'urne aurait pour corollaire une concurrence plus importante sur le marché du travail. Il y a cinq ans, ils étaient encore trois votant-es sur quatre (76%) à approuver cet argument. Pourquoi cette crainte de la concurrence étrangère a-t-elle diminué ? Certainement pas en raison du renforcement des mesures d'accompagnement ; car aucune majorité ne croyait vraiment, tant en 2000 qu'en 2005, que ces dernières pourraient empêcher une pression sur les salaires. Il est possible que la crainte d'une concurrence désagréable ait reculé quelque peu parce qu'entre temps, la population a pu faire l'expérience des accords de libre circulation avec l'UE des 15. Puisque, dans la perception de nombreux-ses votant-es, cela n'a pas entraîné une aggravation aussi dramatique de la situation sur le marché du travail que le prédisait jadis les adversaires, il est possible que l'on ait accordé aujourd'hui davantage de croyance aux communiqués des autorités fédérales.

Le souverain avait également acquis une certaine expérience des conséquences de la migration suite à la libre circulation des personnes avec l'UE des 15. Cependant, d'après les réactions à la question de savoir si la libre circulation des personnes entraînerait une immigration massive, peu de choses ont changé. A l'époque, 41% approuvaient cet argument; cette année, ils étaient 44%. En outre, en 2000 comme aujourd'hui, c'est ce *contre-argument* qui a séparé le plus nettement adversaires et partisans de l'objet.<sup>15</sup>

<sup>14</sup> Lors de l'extension de la libre circulation des personnes aux 10 nouveaux Etats, les arguments des adversaires concernaient bien davantage les différences de niveaux de vie que lors des accords bilatéraux I. Ueli Maurer, par exemple, a déclaré dans l'émission Arena : « ...nous pouvons dire « non » ici. Il ne s'agit pas simplement d'une libre circulation des personnes comme avec les 15 premiers Etats de l'UE, que l'UDC a également approuvé. L'objet actuel ouvre la porte de l'immigration à des pays qui ont une autre mentalité, une toute autre structure salariale, un taux de chômage très élevé, et qui, même s'ils ont un certain taux de croissance, n'atteindront pourtant pas aussi rapidement notre niveau. » (source : homepage de SF DRS ; émission « Arena » du 9.9.05).

<sup>15</sup> Concernant l'argument selon lequel les accords auraient été mal négociés, la différence entre les personnes qui ont voté « oui » et celles qui ont voté « non » en 2000 était insignifiante (1 point pour cent). Cependant, ce motif a été nettement moins cité que la crainte d'une augmentation de l'immigration.



Tableau 6.2 : Libre circulation des personnes – Succès des arguments « contre » auprès des votant-es en pour cent

		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas, sans réponse	Cohésion
<b>Arguments « contre »</b>					
« Les forces de travail de l'Est feront pression sur les salaires en Suisse et concurrenceront les travailleurs/euses suisses. »	Total	54	42	4	69
	Oui	30	65	5	
	Non	85	12	3	
« L'extension de la libre circulation des personnes entraînera une forte augmentation de l'immigration. »	Total	44	53	4	83
	Oui	13	83	4	
	Non	82	14	4	
« L'UE essaye de faire chanter la Suisse en liant la libre circulation des personnes à Schengen/Dublin. »	Total	44	45	11	69
	Oui	25	65	10	
	Non	68	20	12	
« L'extension de la libre circulation des personnes entraînera une charge plus importante pour les oeuvres sociales suisses. »	Total	53	38	8	71
	Oui	28	62	10	
	Non	85	9	6	
« L'extension de la libre circulation des personnes entraînera une augmentation du travail au noir. »	Total	37	51	12	74
	Oui	17	72	11	
	Non	62	24	14	
<p>Résultats en pour cent par ligne. Exemple de lecture : 54% de tous/tes les votant-es ont approuvé le premier argument, 42% l'ont rejeté et 4% n'ont pas pu se décider ou n'ont pas répondu.  n = total des réponses des votant-es = 521 (pondéré).</p> <p><sup>a</sup> Il y a cohésion de comportement lorsqu'un grand nombre de personnes qui se déclarent d'accord avec un argument « pour » (resp. « contre ») votent alors effectivement « oui » (resp. « non »).</p> <p>© ISP / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 25 septembre 2005.</p>					

## 7. La discussion concernant le retrait de la demande d'adhésion à l'UE – image d'ambiance

Dès que le résultat de la votation a été connu, il s'ensuivit un violent débat concernant le retrait de la demande d'adhésion, adressée en 1992 à Bruxelles. Le retrait était réclamé non seulement par les défenseurs déçus de la voie solitaire, mais aussi par certains partisans victorieux de la voie bilatérale. A leur avis, il s'agirait de respecter les « votes populaires sans équivoque », de se concentrer totalement sur les accords bilatéraux et, par

conséquent, de retirer la demande d'adhésion.<sup>16</sup> Nous avons donc posé la question aux *votant-es – donc pas à tous les sondé-es* – afin de connaître leur opinion à ce sujet. Le résultat représente une image d'ambiance du moment et montre que la question est hautement controversée. Près de la moitié (49%) des participant-es à la votation du 25 septembre souhaite maintenir la demande à l'UE. Ce qui ne signifie nullement un « oui » à l'UE, comme l'indique la position relative à la question de l'intégration : un peu plus d'un tiers (34%) des personnes qui ont répondu « non » ou « plutôt non » (valeur 4–6) à la question de savoir si la Suisse devait ou non adhérer à l'UE ne voient néanmoins aucune raison de retirer la demande d'adhésion. En revanche, 36% de tous les votant-es demandent ce retrait ; cependant celui-ci n'est exigé que par 63% des personnes qui ont voté « non », ce qui surprend quelque peu. Les sympathisant-es de l'UDC se taillent la part du lion parmi les partisans du retrait (40% reconnaissent appartenir à l'UDC). Trois quarts d'entre eux (76%) exigent le retrait de la demande. Un petit tiers (30%) des partisans du PDC et du PRD partagent cette opinion – en raison du faible nombre de cas, cette déclaration doit pourtant être comprise comme une tendance. Finalement, 14% des votant-es ne s'étaient encore forgé-es aucune opinion à ce sujet. L'analyse de la question concernant la demande d'adhésion renvoie assez précisément à l'image que présentent les débats des partis politiques sur ce sujet : les partisans du PS veulent majoritairement adhérer à l'UE et, uniquement pour cette raison, ne peuvent donc pas se faire à l'idée d'un retrait de la demande. Au PDC et au PRD – à la différence des partisans des deux partis situés aux extrêmes, l'UDC et le PS – la question de l'adhésion, tout comme celle du retrait de la demande d'adhésion, n'est pas incontestée. Il n'y a aucune majorité claire, ni pour l'une ni pour l'autre option, qui nous permettrait de faire des déclarations fiables sur les rapports de majorité. En revanche, parmi les partisans de l'UDC, il n'y a aucune équivoque en ce qui concerne cette demande : la Suisse ne doit pas faire partie de l'Union européenne et la demande d'adhésion doit être retirée. Le plus grand groupe de personnes, celles non engagées dans un parti, est partagé concernant la question de l'intégration (40% de « oui » pour 50% de « non ») et n'a pas non plus d'attitude claire par rapport à la demande d'adhésion (retirer : 33%, maintenir : 46%).

Tableau 7.1 : Retirer ou non la demande d'adhésion à l'UE ? (uniquement votant-es, pondéré)

Le Conseil fédéral doit-il retirer la demande d'adhésion à l'UE ...	en % (n) des votant-es <sup>a</sup>	en % (n) des « oui »	en % (n) des « non »
Retirer	36 (200)	15 (45)	63 (146)
Maintenir	49 (271)	72 (211)	23 (52)
Ni l'un ni l'autre (réponse spontanée)	3 (18)	4 (12)	2 (4)
Ne sais pas/aucune réponse	11 (62)	8 (24)	13 (29)

<sup>a</sup> Les différences entre les valeurs présentées pour tous/tes les votant-es et la somme des voix pour le « oui » ou le « non » découlent du fait que tous/tes les votant-es ne savaient pas ce qu'ils/elles avaient voté ou qu'ils/elles ont voté « blanc ».

© ISP / gfs.bern :analyse VOX des votations fédérales du 25 septembre 2005.

<sup>16</sup> 05.3548 Motion « Retrait de la demande d'adhésion à l'UE », déposée par Gerold Bührer (PRD).



## 8. La réaction concernant la question de l'adhésion à l'UE et le vote sur les objets de politique européenne

Quel rapport existe-t-il entre la position sur la question de l'intégration à l'UE et le vote relatif aux objets de politique européenne ? Afin de répondre à cette question, nous avons comparé le vote de quatre groupes aux positions divergentes lors de trois votations de politique européenne. Les réponses à la question « La Suisse doit-elle adhérer ou non<sup>17</sup> à l'UE » nous ont servi de base empirique à l'identification des quatre groupes d'analyse. Un premier groupe est formé des partisans résolus de l'UE, qui souhaitent adhérer le plus rapidement possible (réponse: « avec certitude pour »). Un deuxième et un troisième groupe de caractéristiques englobent les personnes qui, à la question de l'adhésion de la Suisse à l'UE, ont répondu un peu évasivement « plutôt pour » ou « plutôt contre ». Nous supposons que les partisans de la voie bilatérale sont proportionnellement sur-représentés dans ces deux groupes. Cette hypothèse se base sur l'idée que, contrairement aux défenseurs de l'isolationnisme, les avocat-es du bilatéralisme ne veulent pas exclure catégoriquement une adhésion à l'UE, mais estiment qu'elle est pour l'instant inutile. Ce comportement lié au moment et au contexte de l'adhésion à l'UE différencie les « bilatéralistes » des « isolationnistes » et se retrouve<sup>18</sup> – selon notre hypothèse heuristique – dans une position « d'ouverture » indéfinie par rapport à la question d'intégration à l'UE. Enfin, un dernier groupe se compose des personnes qui rejettent sans équivoque, et quoiqu'il arrive, une adhésion à l'UE et sont favorables à une voie isolationniste (réponse : « avec certitude contre »).

Une comparaison longitudinale de l'intégration à l'UE montre (*tableau 8.1*) qu'entre 1992 et 2005, les fluctuations *relativement* importantes n'ont eu lieu que dans les groupes aux conceptions mitigées (« plutôt pour » ou « plutôt contre »). Comme ces deux groupes sont les groupes les plus petits, on ne peut complètement exclure que les modifications représentent des fluctuations d'échantillonnage. La part d'opposant-es convaincu-es à l'Europe est restée plus ou moins constante.

Le comportement de vote de ces quatre groupes a ensuite été comparé pour les trois votations de politique européenne suivantes : la « votation du siècle » concernant l'adhésion à l'espace économique européen (1992), les votations sur les accords bilatéraux I (2000)

<sup>17</sup> Pour le présent VOX, la question était la suivante : « Aimeriez-vous que la Suisse adhère à l'UE ou qu'elle n'adhère pas à l'UE ? » Les sondé-es pouvaient classer leur position sur une échelle de 1 (adhérer) à 6 (ne pas adhérer). Pour le VOX no 70, la question avait été la suivante : « Si nous devons décider dimanche prochain déjà de l'adhésion de la Suisse à l'UE, comment voteriez-vous ? » Les possibilités de réponse étaient les suivantes : « voter avec certitude pour », « voter plutôt pour », « voter plutôt contre », « voter avec certitude contre » et « indécis ».

<sup>18</sup> Les résultats empiriques suivants renforcent cette hypothèse : les deux groupes, dans lesquels nous supposons davantage de partisans à la voie bilatérale soutiennent à raison de 63%, resp. 55%, l'argument selon lequel un rejet de la libre circulation des personnes mettrait en danger la voie bilatérale; cependant cette part ne s'élève qu'à 41% chez les isolationnistes. En outre, 31% des « isolationnistes » souhaitent une Suisse qui se replie davantage sur elle-même, alors que cette part ne s'élève qu'à 14, resp. 2% chez les deux autres groupes. Ce dernier point est une indication claire que les deux groupes analysés qui expriment des conceptions mitigées approuvent fondamentalement une ouverture, mais une adhésion à l'UE uniquement sous réserve. Les personnes qui témoignent d'un tel comportement envers l'Europe – c'est notre hypothèse – sont souvent les avocats de la voie bilatérale.

et sur l'extension de la libre circulation des personnes (2005). Ce choix permet d'établir une comparaison du comportement aux urnes lors des votations qui touchaient à des questions d'intégration (EEE) et celles qui concernaient la *réglementation bilatérale* des relations entre l'UE et la Suisse.

Tableau 8.1 : Adhésion à l'UE : pour ou contre – uniquement participant-es (non pondéré)

La Suisse doit-elle adhérer à l'UE ou non...?	1992 (n)	2000 (n)	2005 (n) <sup>a</sup>
Avec certitude pour	17 (149)	22 (148)	23 (164)
Plutôt pour	11 (98)	12 (85)	19 (132)
Plutôt contre	17 (150)	14 (94)	9 (65)
Avec certitude contre	43 (374)	39 (265)	42 (298)
Ne sais pas/aucune réponse	11 (101)	14 (93)	7 (51)

<sup>a</sup> voir les notes de bas de page 17 pour le texte des questions  
 © ISP / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 25 septembre 2005.

Quelle est la décision prise par ces quatre groupes lors des trois votations comparées ? Presque toutes les personnes qui souhaitent une adhésion de la Suisse à l'UE ont dit « oui » aux trois objets (parts entre 94 et 100%) ! Il est évident que des réflexions selon lesquelles il s'agissait de « forcer » la Suisse à négocier l'adhésion à l'UE grâce à un « non » aux accords bilatéraux, n'a apparemment joué aucun rôle pour ce groupe. Aux yeux des partisans convaincus de l'UE, les accords bilatéraux représentent certes une étape intermédiaire sur le chemin qui mène à l'UE, mais ils ne sont pas sacrifiés au jeu du « tout ou rien ». Il en va de même chez les personnes qui pourraient tout à fait s'imaginer une adhésion à l'UE (catégorie de réponse : « plutôt pour »). Une écrasante majorité a, elle aussi, approuvé les trois objets (part entre 81 et 99%). Il en va différemment du groupe de personnes qui ne voudraient apparemment par exclure catégoriquement une adhésion, mais sont sceptiques à cet égard. Elles ont certes approuvé les accords bilatéraux et l'extension de la libre circulation des personnes par une confortable majorité des deux tiers, mais ne voulaient pas adhérer à l'espace économique européen. Le signal envoyé par ce groupe est sans équivoque : « oui » à la voie bilatérale, mais « non » à l'intégration. En revanche, le groupe de personnes pour lesquelles une adhésion à l'UE n'entre absolument pas en ligne de compte a dit « non » aux trois objets. Pour une majorité d'entre elles, même la voie bilatérale ne semble pas représenter une option.

Tableau 8.2 : Réaction concernant la question de l'adhésion à l'UE et comportement de vote

La Suisse doit-elle adhérer à l'UE ou non...?	Oui à l'EEE	Oui aux accords bilatéraux I	Oui à l'extension de la libre circulation des personnes <sup>a</sup>
Avec certitude pour	98	100	94
Plutôt pour	88	99	81
Plutôt contre	42	74	75
Avec certitude contre	21	45	36
Ne sais pas/aucune réponse	61	92	71

<sup>a</sup> voir les notes de bas de page 17 pour le texte des questions  
 © ISP / gfs.bern : analyse VOX des votations fédérales du 25 septembre 2005.



## 9. Données méthodologiques

Le présent rapport repose sur un sondage post-électoral réalisé par le partenariat VOX. L'institut de recherche gfs.bern a effectué le sondage durant les deux semaines qui ont suivi la votation du 25 septembre 2005. L'institut des sciences politiques de l'Université de Zurich (ISP) a procédé à l'analyse des données.

Le sondage a été effectué depuis le domicile de 47 intervieweurs/euses, mais l'institut de recherche gfs.bern, en sa qualité d'instance de contrôle, avait la possibilité de surveiller les entretiens depuis l'extérieur sans en avertir les intervieweurs/euses au préalable. Une sélection par échantillonnage a eu lieu selon une procédure aléatoire sur trois niveaux. Pour le premier niveau (régions linguistiques), on a effectué un classement proportionnel, auquel les statistiques officiels de l'année 2000 ont servi de base. L'annuaire électronique de Swisscom a servi de moyen pour le choix aléatoire du second niveau (ménage). Le « principe de la date de naissance » a déterminé le choix du troisième niveau (personnes du ménage correspondant). L'échantillonnage comprend 1013 personnes, dont 70% venant de Suisse alémanique, 24% de Suisse romande et 6% de Suisse italienne. Pour les personnes n'ayant pas voté, seule une partie de l'interview a été réalisée. Le taux de refus s'élève à 67%; ce qui signifie que 33% des interviews prévues initialement ont pu être effectuées et utilisées.

La représentation démographique est largement garantie.<sup>19</sup> Les déviations dans le domaine des classes d'âge et du sexe s'élèvent au maximum à 1,5%, ce qui se situe à l'intérieur de la marge d'erreur de l'échantillonnage. Comme toujours, les participant-es au vote sont sur-représenté-es (+16%). Toutefois, l'écart par rapport à la participation réelle au vote se situe dans le cadre d'analyses VOX antérieures. La part des votes positifs déterminée dans le sondage se situait pour 8% au-dessus de la part effective.

Comme c'est la coutume depuis l'analyse VOX no 70, nous avons utilisé des facteurs de pondération pour effectuer certains calculs concernant la participation, resp. le comportement de vote. La pondération est réalisée là où la variable de l'étude se rapporte chaque fois à ceux/celles qui ont voté « oui » et « non », resp. aux participant-es et non-participant-es.

Avec une sélection au hasard et une répartition des valeurs en pour cent de 50% : 50%, l'importance de cet échantillonnage (1013 personnes) donne une marge de confiance de +/-3,1 points pour cent. Lorsque l'importance de l'échantillonnage est plus restreinte, par ex. pour les 550 participant-es aux votations de la précédente étude, cette marge augmente à +/-4,2. Lorsque l'écart entre les valeurs en pour cent est plus grand, la marge d'erreur de l'échantillonnage diminue (par ex. pour un résultat de 70% : 30% à +/-3,8 et pour 80% : 20% à +/-3,3). La prudence est de mise dans l'interprétation des données là où la subdivision des échantillons est faible et que parallèlement, la répartition des

<sup>19</sup> Voir à ce sujet : Golder, L. et al. : rapport technique sur l'analyse VOX 88, gfs.bern 2005.

valeurs en pour cent est équilibrée. Dans de tels cas, en raison d'une marge d'erreur plus importante, il est impossible de faire des déductions sur les situations majoritaires.

La détermination du seuil de vraisemblance s'appuie sur le test d'indépendance au moyen du Chi carré. On indique \* pour une vraisemblance en dessous de 0.05, \*\* pour celle qui se situe au-dessous de 0.01 et \*\*\* pour celle qui se trouve au-dessous de 0.001. Dans le dernier cas, cela signifie que la vraisemblance qu'une corrélation entre deux variables se soit produite par hasard se situe en dessous de un pour mille et que dès lors la corrélation peut être qualifiée de hautement significative. Les conventions statistiques considèrent que toutes les corrélations entre deux variables dont le niveau de vraisemblance dépasse 0.05 ne sont plus significatives. L'interprétation des corrélations entre deux variables repose sur le coefficient V de Cramer. Pour ce coefficient, on peut partir du principe que l'on obtient la valeur 0 lorsque la concordance est inexistante et la valeur 1 lorsqu'elle est totale. Toutefois, ces relations bivariées ne sont pas totalement comparables entre elles, puisque l'on utilise également pour leur calcul le nombre de catégories des caractéristiques des deux variables et le nombre de cas.



## 10. Résultats principaux de l'analyse des votations du 25 septembre 2005

Le 25 septembre 2005, le peuple suisse a voté sur l'extension aux dix nouveaux Etats membres de l'UE de l'accord sur la libre circulation des personnes. La votation s'est révélée nécessaire suite au référendum lancé contre l'arrêté fédéral. Cet objet a été accepté par 56% des votant-es.

Une importance au-dessus de la moyenne lui a été accordée, tant sur le plan personnel que sur le plan national. C'est principalement l'importance sur le plan personnel qui peut expliquer la participation relativement forte de 53.8%. En outre, les ayants droit au vote n'ont guère eu de peine à se forger une opinion. Une des raisons qui explique cet état de fait est la bonne connaissance du sujet de la libre circulation des personnes.

Tout comme pour la votation précédente concernant les accords de Schengen/Dublin, la ligne de conflit centrale passe par les fossés politiques des partis : les sympathisant-es du PS, du PDC et du PRD ont majoritairement approuvé l'extension de la libre circulation des personnes. En revanche, les sympathisant-es de l'UDC lui ont opposé une claire fin de non-recevoir, malgré le soutien énergique de quelques éminent-es politicien-nes de l'UDC. La part de « non » est à peine plus basse que pour les accords de Schengen/Dublin, encore combattus par la tête du parti UDC de manière groupée. Le caractère idéologique du conflit lors de la votation s'exprime aussi dans le fait que, plus les sondées se classent à droite, plus la part de « oui » diminue. La position socio-politique des sondé-es montre aussi une forte corrélation avec la décision de vote : les personnes qui s'engageaient pour une Suisse moderne et ouverte, au sein de laquelle les étrangers/étrangères doivent avoir les mêmes chances que les Suisses et les Suissesses, s'exprimaient majoritairement pour l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux membres de l'UE. Il est évident que l'attitude envers l'adhésion à l'Europe a exercé une forte influence sur la décision de vote. Cependant l'analyse montre qu'un « oui » à la libre circulation des personnes ne serait pas forcément synonyme d'un « oui » à l'adhésion à l'UE. Une part importante des sondé-es restent sceptiques par rapport à ladite adhésion, bien qu'ils/elles aient voté « oui » à l'extension de la libre circulation des personnes.

L'analyse de l'affaire actuelle a confirmé le fait que les comportements de vote en Suisse alémanique et en Suisse romande tendent à se rapprocher lors de votations concernant la politique européenne.

L'analyse des motifs du choix montre que le « oui » à la libre circulation des personnes ne s'est pas exprimé partout avec la même euphorie. Chez une partie des personnes ayant voté « oui », il s'agit apparemment de partisans convaincus de l'Union européenne, pour lesquels les accords bilatéraux ne représentent qu'une étape intermédiaire sur la voie de l'adhésion à l'UE. Au vu des motifs avancés, ces personnes-là ont approuvé l'objet sans aucune réserve et avec enthousiasme. Par ailleurs, nous avons constaté des motifs plutôt teintés de pragmatisme (avantages économiques, mise en danger des accords bilatéraux),

alors qu'un troisième tiers invoque des contraintes extérieures ou intérieures pour justifier le choix du « oui » (« il le fallait » ou « de toute façon, ils sont déjà chez nous »), qui sonnent sans enthousiasme et laissent supposer qu'il s'agit d'une décision de compromis. Le motif principal des personnes ayant voté « non » a été la peur; la peur, diffuse ou explicite, du chômage, la peur de la pression sur les prix ou d'une immigration massive d'étrangers/d'étrangères.

Le test des arguments montre clairement que les partisans ont réussi un peu mieux que les opposants à relier leur recommandation de vote à des conséquences économiques positives. Mais il montre aussi que de nombreuses personnes ne se comptaient pas parmi les bénéficiaires de l'essor économique partiel prévu en cas d'acceptation de l'objet et ont, de ce fait, voté « non ». En revanche, tout comme en 2000 déjà lors de la votation sur les accords bilatéraux, les mesures d'accompagnement n'ont pas réussi à convaincre une majorité des sondés-es.

Le contre-argument le plus frappant concernait celui qui prédisait que l'extension de la libre circulation des personnes entraînerait une augmentation massive de l'immigration. 83 pourcent des personnes qui étaient d'accord avec cet argument ont donc également déposé un « non » dans l'urne.

Nous avons en outre questionné les *électeurs/trices* sur leur opinion concernant le retrait ou non de la demande d'adhésion à l'UE. Nous avons obtenu une image du moment, qui recouvre quelque peu celle de la discussion des partis politiques : les partisans du PS sont pro-européens et ne voient donc aucune raison de retirer cette demande. Les partisans des deux partis du centre – PDC et PRD – ne sont pas d'accord, ni sur la question de l'adhésion à l'UE ni sur ce qu'il doit advenir de cette demande ; en tout cas aucune déclaration digne de foi ne permet de dégager une majorité. En revanche, pour les sympathisantes de l'UDC, la représentation de l'objectif est clair: trois quarts d'entre eux/elles (76%) revendiquent un retrait de la demande. L'attitude du plus grand groupe numérique des membres d'un parti correspond assez précisément à celle que donne les partisans des partis *pris dans leur ensemble* : à ce sujet, ils sont divisés.

Une comparaison avec les votations concernant les accords bilatéraux et l'adhésion à l'Europe montre que la voie bilatérale n'est rejetée majoritairement que par les opposantes convaincu-es d'une adhésion à l'UE, qui représentent une minorité parmi les participant-es. En revanche, parmi les votant-es qui n'excluent pas catégoriquement une adhésion à l'UE, mais restent sceptiques à son égard, une confortable majorité de deux tiers dit « oui » au bilatéralisme.

## **A propos de la méthode**

La présente enquête repose sur un sondage réalisé par le partenariat VOX. Il a été réalisé par l'Institut de recherche gfs.bern au cours des deux semaines après la votation populaire du 25 septembre 2005. L'analyse des données a été réalisée par l'Institut des sciences politiques de l'Université de Zurich (IPZ). Le sondage a été effectué par télé-



phone depuis le domicile de 47 intervieweurs/euses. Toutefois, en tant qu'instance de contrôle, l'Institut gfs.bern avait la possibilité de surveiller les interviews depuis l'extérieur sans que les intervieweurs/euses et les sondé-es ne puissent sans apercevoir. La sélection des sondé-es a eu lieu selon une procédure aléatoire à trois niveaux. Le volume de l'échantillonnage s'élève à 1013 ayants droit au vote, dont 705 provenaient de Suisse alémanique, 243 de Suisse romande et 65 de Suisse italienne. La marge d'erreur pour l'ensemble des sondé-es se situe à +/- 3,1 pourcent. La prudence dans l'interprétation des données s'impose lorsque les échantillons subdivisés sont minimes et la répartition des valeurs en pourcent parallèlement équilibrée (50:50). Dans de tels cas, en raison de la plus grande marge d'erreur, il n'est pas possible de donner des indications quant aux rapports de majorité.

## **Informations au-delà des différentes votations : VOX-Trend**

VOX-Trend étudie toutes les analyses VOX depuis l'année 2000 et donne des informations sur le changement de référence, les modifications relatives à la confiance dans les institutions, les liens avec les partis et les associations ainsi que les habitudes dans la formation d'opinion lors des votations populaires en 2005, comparativement aux années 2000–2004. VOX-Trend utilise pour ce faire les trois analyses VOX de l'année 2005 et les compare avec les 18 analyses VOX de la période entre 2000 et 2004. Toutes les évaluations de la dernière législature sont également archivées en ligne. La mise à jour a lieu tous les ans.

Il est possible de consulter les résultats de l'année 2005, en tant qu'indicateurs, sous la forme de graphiques. Nous documentons en outre les aspects techniques au moyen des méthodes utilisées et mettons à disposition un rapport de fonds, qui analyse les tendances.

VOX-Trend est accessible en ligne sous  
***[www.gfsbern.ch/f/publications/](http://www.gfsbern.ch/f/publications/)***